

Diaxonhit

Exercice clos le 31 décembre 2015

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

AUDIT ET DIAGNOSTIC
14, rue Clapeyron
75008 Paris
S.A.R.L. au capital de € 182.938

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Diaxonhit

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Diaxonhit, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les principes, règles et méthodes comptables relatifs à la reconnaissance du chiffre d'affaires sont décrits dans la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe à la rubrique 2.12 « Produits d'exploitation ». Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et les informations fournies en annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Les fonds commerciaux et les titres de participation, dont les montants nets figurant au bilan au 31 décembre 2015 s'établissent respectivement à K€ 14.555 et K€ 5.335, sont évalués selon les modalités présentées respectivement aux notes 2.3 « Immobilisations incorporelles » et 2.5 « Immobilisations financières » de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et les informations fournies en annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 29 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

AUDIT ET DIAGNOSTIC



Olivier Maurin

ERNST & YOUNG Audit



Cédric Garcia

BILAN ACTIF

RUBRIQUES	Brut	Amortissement provisions	Net 31/12/15	Net 31/12/14
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	42 083	(42 083)	-	-
Frais de développement	5 772 896	(4 861 978)	910 918	978 899
Concession, brevets et droits similaires	1 673 852	(1 041 170)	632 682	680 473
Fonds commercial	14 554 889		14 554 889	14 554 889
Immobilisations incorp. en cours	-		-	-
Autres immobilisations incorporelles			-	-
Avances et acomptes sur immo. incorp.				
	22 043 720	(5 945 231)	16 098 489	16 214 261
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., mat. et outillage ind.	1 180 771	(1 039 478)	141 293	167 947
Autres immobilisations corporelles	2 633 280	(2 492 208)	141 072	208 312
Immobilisations corp. en cours			-	-
Avances et acomptes				
	3 814 051	(3 531 686)	282 365	376 259
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	11 597 659	(6 262 294)	5 335 365	5 335 365
Créances rattachées à participations	7 569 734	(4 744 190)	2 825 544	2 517 454
Autres titres immobilisés	200 000	(81 751)	118 249	129 506
Prêts			-	-
Autres immobilisations financières	79 278		79 278	118 778
	19 446 671	(11 088 235)	8 358 436	8 101 103
ACTIF IMMOBILISE	45 304 442	(20 565 152)	24 739 290	24 691 623
STOCKS ET EN-COURS				
Stocks de matières premières	48 628	(48 628)	-	-
Stocks d'en-cours de product. de biens				
Stocks d'en-cours de product. de services				
Stocks de produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	306 456	(14 948)	291 508	95 717
	355 084	(63 576)	291 508	95 717
CREANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	25 319		25 319	888
Créances clients et comptes rattachés	348 415	(9 147)	339 268	336 772
Autres créances	2 400 281		2 400 281	2 592 977
Capital souscrit et appelé, non versé				
	2 774 015	(9 147)	2 764 868	2 930 637
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	4 183 293		4 183 293	8 031 537
Disponibilités	2 791 419		2 791 419	2 355 866
Charges constatées d'avance	581 465	-	581 465	531 618
	7 556 177	-	7 556 177	10 919 021
ACTIF CIRCULANT	10 685 276	(72 723)	10 612 553	13 945 375
Charges à répartir sur plusieurs exercices	195 100		195 100	373 769
Primes de remboursement des obligations			-	-
Ecart de conversion actif	867 950	-	867 950	1 263 420
TOTAL GENERAL	57 052 768	(20 637 875)	36 414 893	40 274 187

BILAN PASSIF

RUBRIQUES	Net 31/12/15	Net 31/12/14
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 1 197 261	1 197 261	1 088 304
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	122 687 486	119 722 717
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	796	796
Réserves statutaires et contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(98 118 083)	(94 460 961)
Résultat de l'exercice	(4 690 498)	(3 657 122)
	21 076 962	22 693 734
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	-
PROVISIONS REGLEMENTEES	76 125	59 208
CAPITAUX PROPRES	21 153 087	22 752 942
Fonds non remboursables et assimilés		
Avances conditionnées	938 940	1 028 940
AUTRES FONDS PROPRES	938 940	1 028 940
Provisions pour risques	1 101 875	1 497 345
Provisions pour charges	437 622	524 311
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 539 497	2 021 656
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	5 227 557	6 991 589
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	901 532	1 226 931
Emprunts et dettes financières divers	3 412 142	2 944 985
	9 541 231	11 163 505
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	-	-
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 603 731	1 437 328
Dettes fiscales et sociales	1 290 434	1 527 878
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	62 310	9 517
	2 956 475	2 974 723
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	148 294	275 696
DETTES	12 646 000	14 413 924
Ecart de conversion passif	137 369	56 725
TOTAL GENERAL	36 414 893	40 274 187

COMPTE DE RESULTAT (Première partie)

RUBRIQUES	France	Export	Net 31/12/15	Net 31/12/14
Ventes de marchandises	261 224	17 202	278 426	-
Production vendue de biens			-	-
Production vendue de services	68	600 035	600 103	2 733 694
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	261 292	617 237	878 529	2 733 694

Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	316 861	427 195
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	688 078	1 238 026
Autres produits	125	258 465
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 883 593	4 657 380

CHARGES EXTERNES		
Achats de marchandises (et droits de douane)	376 983	95 717
Variation de stock de marchandises	(210 740)	(95 717)
Achats de matières premières et autres approvisionnement	-	-
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)	-	4 388
Autres achats et charges externes	4 422 665	5 828 855
	4 588 908	5 833 243
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	113 888	172 794
CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires et traitements	2 794 918	3 017 595
Charges sociales	1 339 673	1 574 833
	4 134 591	4 592 428
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	245 983	143 520
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	95 111	116 187
Dotations aux provisions pour risques et charges	30 575	346 341
	371 669	606 048
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	181 074	157 282
CHARGES D'EXPLOITATION	9 390 128	11 361 795
RESULTAT D'EXPLOITATION	(7 506 535)	(6 704 415)

COMPTE DE RESULTAT (Deuxième partie)

RUBRIQUES	Net 31/12/15	Net 31/12/14
RESULTAT D'EXPLOITATION	(7 506 535)	(6 704 415)
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	1 605 929	1 306 653
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	260 296	207 740
Reprises sur provisions et transferts de charges	395 470	793 665
Différences positives de change	60 897	162 565
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		3 236
	2 322 592	2 473 859
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	745 774	925 746
Intérêts et charges assimilés	371 226	267 859
Différences négatives de change	9 374	47 696
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	-	-
	1 126 373	1 241 301
RESULTAT FINANCIER	1 196 218	1 232 558
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(6 310 317)	(5 471 857)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	139 332	10 000
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	35 767
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
	139 332	45 767
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	41 328	18 505
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	24 982
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	16 917	16 917
	58 244	60 404
RESULTAT EXCEPTIONNEL	81 088	(14 637)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôts sur les bénéfices	(1 538 732)	(1 829 372)
TOTAL DES PRODUITS	4 345 517	7 177 006
TOTAL DES CHARGES	9 036 014	10 834 128
BENEFICE OU PERTE	(4 690 498)	(3 657 122)

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2015

	SOMMAIRE	PAGE
1.	NATURE DE L'ACTIVITE	2
2.	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	2
3.	ELEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2015	7
4.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9
5.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10
6.	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11
7.	STOCKS	12
8.	CREANCES	12
9.	DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR	13
10.	VENTILATION DES CREANCES ET DES DETTES SELON LEUR ECHEANCE	14
11.	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	15
12.	CHARGES A ETALER	15
13.	DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	15
14.	CAPITAUX PROPRES	16
15.	AUTRES FONDS PROPRES	23
16.	PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES ET ENGAGEMENTS DE RETRAITE	24
17.	DETTES FINANCIERES	24
18.	DETTES DIVERSES	25
19.	DETAIL DES CHARGES A PAYER	25
20.	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	26
21.	PRODUITS D'EXPLOITATION	26
22.	INFORMATION SECTORIELLE ET GEOGRAPHIQUE	26
23.	CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	27
24.	IMPOTS SUR LES SOCIETES	27
25.	TRANSACTIONS AVEC LES FILIALES ET PARTIES LIEES	28
26.	EFFECTIFS	28
27.	OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	29
28.	FILIALES ET PARTICIPATIONS	29
29.	ETABLISSEMENT DE COMPTES CONSOLIDES	30
30.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	30

1. NATURE DE L'ACTIVITE

Diaxonhit est une société de diagnostic in vitro de spécialités, intervenant en direct dans la recherche et le développement et, par le biais d'une filiale, dans la commercialisation de tests diagnostiques dans les domaines de la transplantation, des maladies infectieuses et de l'oncologie. Avec ses partenariats, Diaxonhit dispose d'un portefeuille de produits propriétaires en développement ou commercialisés parmi lesquels Tétanos Quick Stick® et BJI Inoplex® dans le domaine des maladies infectieuses. Chaque année, la Société investit un montant significatif en R&D pour poursuivre le développement de nouveaux tests diagnostiques, innovants et propriétaires.

Dans le domaine thérapeutique, Diaxonhit avait un partenariat avec Allergan qui lui a permis de recevoir au cours de l'exercice 2014 une rémunération fixe à laquelle s'est ajoutée la facturation de prestations spécifiques. Cette collaboration s'est achevée définitivement fin 2014, Allergan poursuivant seule ses efforts de développement sur les molécules déjà issues de ces travaux. Diaxonhit restera cependant éligible à recevoir des paiements d'étape au fur et à mesure de l'avancement avec succès de ces développements, et des redevances si ces molécules sont commercialisées. C'est dans ce contexte qu'au cours de l'exercice 2015 Diaxonhit a reçu un paiement forfaitaire de 500.000 dollars US de la part d'Allergan.

Diaxonhit est basée à Paris.

La société a été immatriculée le 20 novembre 1997. Depuis le 17 novembre 2005, Diaxonhit est cotée sur le marché NYSE Alternext à Paris (code ISIN : FR0004054427) et fait partie des indices Alternext BPI Innovation, PEA-PME 150 et Next Biotech. Diaxonhit publie en ligne ses informations sur un site internet à l'adresse suivante : <http://www.diaxonhit.com/fr>.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Règles générales d'établissement et de présentation des comptes

Les comptes annuels sont établis conformément à la réglementation française en vigueur (Règlement 2014-03) en application des principes fondamentaux (image fidèle, comparabilité, continuité d'activité, régularité, sincérité, prudence, indépendance des exercices, permanence des méthodes). La Société dispose d'une trésorerie et d'un accès à des financements suffisants pour poursuivre son développement au cours des douze prochains mois. Elle présente dans son bilan au 31 décembre 2015 des disponibilités et valeurs mobilières de placement d'un montant total de 7 millions d'euros (cf. Note 13) investis en FCP monétaires à valeur liquidative quotidienne et faible volatilité, auprès de la Société Générale en France.

Ces principes comptables requièrent de la part de la Direction la détermination de certaines estimations et hypothèses pouvant avoir une incidence sur les chiffres présentés dans les états financiers. Les réalisations sont susceptibles de différer de ces estimations initiales.

Les comptes annuels sont établis en euros. La société clôture ses comptes au 31 décembre.

2.2. Opérations en devises

Les opérations libellées en devise étrangère sont comptabilisées en euros sur la base du cours constaté à la date des opérations. A la date de clôture de l'exercice, la valeur des dettes ou des créances en devise étrangère sont réévaluées au taux de change de clôture. Le poste "Ecart de conversion" est la contrepartie de cette réévaluation.

L'écart de conversion (actif ou passif) correspond à la variation d'une créance ou d'une dette consécutive à une variation du cours de la devise dans laquelle a été libellée cette créance ou cette dette. L'écart de conversion actif fait l'objet d'une provision pour perte de change.

2.3. Immobilisations incorporelles

Elles sont composées :

- de logiciels, amortis selon le mode linéaire sur des durées variant de 1 à 3 ans,
- de licences, de brevets acquis et de marques, amortis selon le mode linéaire sur des durées respectives de 3 ans à 10 ans,
- des frais de développement en cours,
- un fonds commercial, relatif au produit propriétaire TQS (Tétanos Quick Stick). Ce fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement,
- un fonds commercial relatif au mali technique ne faisant pas l'objet d'amortissement économique.

Les brevets et les technologies acquises à travers des accords de licence sont inscrits à l'actif du bilan lorsque la Société démontre l'utilisation future qui pourra être faite de la technologie, soit au travers de projets de développement réalisés en interne, soit au travers de la gestion de son portefeuille de brevets. Les brevets acquis et les accords de licences sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de vie des actifs, généralement soit de trois ou cinq ans. Les coûts externes engagés pour développer des brevets comprennent essentiellement des honoraires juridiques. Ces coûts sont inscrits à l'actif du bilan lorsque la Société démontre l'utilisation future qui pourra être faite de la technologie et sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de vie des actifs, en général supérieure à cinq ans.

Les frais de développement activés initialement dans les comptes de la Société Ingen Biosciences, et repris à l'actif de la société Diaxonhit dans le cadre de la TUP réalisée en 2013, sont relatifs principalement au projet Inoplex. Cet actif fait l'objet d'un amortissement économique depuis le mois de mai 2015.

Le fonds commercial a pour origine l'acquisition en 2011 du fonds de commerce du produit propriétaire TQS à la société Nephrotek.

Consécutivement à l'opération de TUP réalisée en 2013, la Société a enregistré également un mali technique en fonds commercial. Conformément aux règles comptables françaises, la Société a affecté ce mali technique extra-comptablement aux « plus-values latentes sur les éléments d'actifs comptabilisés ou non dans les comptes de l'absorbée, déduction faite des passifs non comptabilisés ».

Lors de l'arrêté des comptes annuels, la Société reconsidère systématiquement la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles. S'il existe des facteurs internes ou externes montrant que l'un de ces actifs a perdu de la valeur, la Société réalise un test de dépréciation et calcule la juste valeur de l'actif selon la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés. Si la juste valeur ainsi évaluée se révèle inférieure à la valeur nette comptable, la Société comptabilise une dépréciation exceptionnelle égale à la différence entre la valeur nette comptable de l'immobilisation incorporelle et sa juste valeur.

2.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient, constitué de la valeur d'acquisition et des frais accessoires. Les amortissements sont pratiqués sur la durée d'utilité des biens, selon les modalités suivantes :

	<u>Méthode</u>	<u>Durée</u>
Agencements et installations générales	Linéaire	10 ans
Equipement de laboratoire	Linéaire	5 ans
Outillage industriel (automates DMDIV)	Linéaire	1 à 3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

Un amortissement exceptionnel des immobilisations corporelles est enregistré lorsqu'il apparaît que leur valeur nette comptable est, de façon irréversible, supérieure aux flux futurs de trésorerie actualisés dégagés par leur exploitation.

2.5. Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent :

- les investissements (titres de participation et créances rattachées) effectués dans la filiale américaine, Exonhit Inc, dans la société InGen S.A. et dans la société belge Gamma S.A.
- les dépôts et cautionnement
- un contrat de liquidité

Les titres de participation et créances rattachées sont comptabilisés au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité s'apprécie en tenant compte des perspectives d'activité et de rentabilité de la participation.

La valeur d'utilité de la participation dans Exonhit Inc. a fait l'objet d'une révision au 31 décembre 2015. Une provision nette supplémentaire de K€ 734 a été enregistrée sur l'exercice 2015, en déduction de la créance rattachée, à hauteur du montant de situation nette négative de la filiale. Au 31 décembre 2015, les titres de participation de la filiale américaine et les créances rattachées sont provisionnés respectivement à hauteur de K€ 6 262 et K€ 4 744.

2.6. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute et la valeur de réalisation, est comptabilisée lorsque cette valeur brute est supérieure. Une attention particulière est portée sur la date de péremption des produits stockés.

Le Groupe distingue plusieurs stocks de la façon suivante :

- des stocks de marchandises, qui comprennent des réactifs ou différents consommables, ces stocks sont dépréciés en fonction des dates de péremptions, les stocks de marchandises périmés à moins de 3 mois sont dépréciés à 100 % de leur valeur d'achat.
- des stocks de machines (automates),
- des stocks de lames pour ses projets de recherche et de développement, dépréciés à 100% uniquement si le Groupe observe une rotation de son stock quasi nulle.

La méthode de dépréciation utilisée pour les machines, pièces détachées et consommables est la suivante :

- 15% de dépréciation linéaire par élément et par an jusqu'à dépréciation totale.
- 100% de dépréciation pour tout stock de 5 ans et plus

2.7. Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur historique. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non recouvrement des créances clients.

2.8. Charges à étaler

Les coûts d'emprunt sont inscrits en charges à étaler et sont amortis sur 5 ans. Ces frais représentent des honoraires sur l'opération liée aux émissions d'OCABSA.

2.9. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités et équivalents de disponibilités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme, sans risque en capital, dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure. Les plus-values de cession sont calculées selon la méthode du premier entré - premier sorti.

2.10. Provisions pour risques et charges et engagements de retraite

Des provisions sont comptabilisées pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Une provision pour indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée conformément à la recommandation 2003-R01 du CNC (cf. note 16).

Pour le calcul de cette indemnité, les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2,25% (1,50% au 31 décembre 2014)
- Inflation : 2,0%
- Age de départ à la retraite : 62 ans pour les non-cadres, 65 ans pour les cadres
- Taux de charges sociales de 45% pour les cadres et non-cadres.
- Taux de revalorisation à long terme des salaires annuel dégressif de 5% à 3% pour les cadres et de 4% à 2% pour les non-cadres.

2.11. Risque de crédit et risque de concentration

La Société opère dans les domaines diagnostiques et thérapeutiques. Elle assure le développement des produits, depuis les phases de Recherche et Développement jusqu'à leur commercialisation.

2.12. Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de la Société incluent des produits de recherche et développement, des produits liés aux ventes de services et des subventions reçues d'organismes publics.

Les produits de recherche et développement sont principalement issus de contrats de recherche signés entre la Société et des partenaires pharmaceutiques ou diagnostiques. L'objet et la durée des contrats sont variables. Ces contrats peuvent couvrir des étapes différentes de processus de recherche et développement d'un médicament ou d'un diagnostic. Certains contrats sont concentrés sur un stade particulier du processus de recherche et développement, comme la toxicologie, alors que d'autres couvrent tout le processus de recherche et développement des produits diagnostiques ou thérapeutiques. Selon ces contrats, la Société reçoit en général les différents types de paiements suivants :

- *un montant non remboursable à la signature du contrat* : ce montant est immédiatement enregistré en chiffre d'affaires dès lors que sa recouvrabilité est assurée et à condition qu'aucune obligation future ne subsiste à la charge de la Société, qu'il n'existe pas de condition de validation préalable par le cocontractant, et qu'il n'existe pas d'autre obligation future au titre d'un contrat connexe. Dans le cas contraire, ce montant est enregistré en chiffre d'affaires linéairement sur la durée du contrat ;
- *des paiements de recherche et développement* : ces montants sont en général reçus trimestriellement. Soit ils sont liés au nombre de personnes dédiées par la Société au programme de recherche, soit ils représentent un montant forfaitaire. Dans le premier cas, à partir du moment où le nombre de personnes dédiées correspond à celui stipulé dans le contrat, le montant est reconnu en chiffre d'affaires linéairement sur la période de développement correspondante. Dans le deuxième cas, il est en général appliqué un taux de marge estimé sur la totalité de la prestation, et le chiffre d'affaires est reconnu en fonction de l'avancement des travaux ;

- *des paiements non remboursables liés au franchissement des étapes clés des programmes de recherche et développement* : ces montants sont enregistrés en chiffre d'affaires linéairement sur la durée du contrat dès qu'ils sont définitivement acquis lorsqu'il existe une obligation de performance et que la juste valeur associée à chaque sous-phase du programme de recherche et développement ne peut pas être démontrée. Dans le cas contraire, ils sont enregistrés en chiffre d'affaires à la date de franchissement de l'étape clé.

La Société inclut dans les produits les subventions reçues d'organismes publics au fur et à mesure de leur octroi. Lorsque ces subventions sont assorties de conditions particulières, leur comptabilisation en produit d'exploitation reste subordonnée à la réalisation de ces conditions. Les recettes issues de ces subventions et s'inscrivant dans le cadre de programme de recherche à long terme sont enregistrées en produits selon la méthode du pourcentage d'avancement, à défaut de phases prédéfinies ou d'exigences techniques particulières. Une fois les conditions remplies ou les étapes du projet franchies, ces subventions sont définitivement acquises à la Société.

Les paiements reçus avant que les critères de reconnaissance du revenu ne soient remplis sont inscrits au bilan en produits constatés d'avance.

2.13. Frais de recherche et développement et crédit d'impôt correspondant

Les frais de recherche et développement sont essentiellement composés de dépenses de personnel, d'achats de consommables, de travaux et études sous-traités et d'amortissement d'immobilisation. Les projets de développement en cours acquis qui sont identifiables et évaluables de manière fiable, sont comptabilisés séparément en immobilisations incorporelles indépendamment de la méthode appliquée par la société, s'ils satisfont aux conditions de définition et de comptabilisation du règlement n° 2014-03. Les frais de recherche et les frais de développement ne remplissant pas ces critères sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Ces frais ouvrent droit en France, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt enregistré à la clôture de l'exercice. A compter de l'exercice 2008, le crédit d'impôt recherche est uniquement fonction du volume des frais de recherche et développement. De plus, l'état offre la possibilité de demander le remboursement anticipé de ces crédits. Le montant du crédit d'impôt recherche comptabilisé en produits d'impôts au titre de l'exercice 2015 s'élève à K€ 602 contre K€ 898 au titre de l'exercice 2014.

2.14. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les événements intervenus pendant l'exercice comptable et de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Ces éléments comprennent, notamment, le produit de CIR dû à la régularisation sur les années antérieures et les amortissements dérogatoires.

2.15. Options et bons de souscription d'actions

Les actions émises dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions ou de bons de souscription d'actions sont inscrites en augmentation de capital à la date d'exercice et au prix d'exercice des options ou des bons.

2.16. Droit individuel à la formation (DIF)

Les dépenses engagées au titre du DIF constituaient auparavant, une charge de la période et ne donnaient donc lieu à aucune provision, une simple mention étant faite dans l'annexe du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes de salariés. Le 1^{er} janvier 2015, le système du DIF a été remplacé par le compte personnel de formation (CPF) sur lequel les heures acquises par les collaborateurs au sein de la société ont été transférées. Le CPF est désormais géré par un organisme extérieur à la société pour lequel une contribution nouvelle égale à 0,2% de la masse salariale totale est versée chaque année. La société n'est ainsi plus tenue de suivre et mentionner le volume d'heures de droit à la formation acquises ou consommées.

3. ELEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2015**3.1. Accord avec les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg pour la réalisation des tests AlloMap**

Le 12 janvier 2015, Diaxonhit a conclu un accord de service avec les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS) pour la réalisation des tests AlloMap de CareDx, Inc. dans un espace dédié qui est désormais le Laboratoire Central Européen pour réaliser le test. Diaxonhit détient une licence exclusive sur AlloMap en Europe.

Les échantillons de sang collectés dans les centres de transplantation cardiaque en Europe seront expédiés au laboratoire de Strasbourg où le test AlloMap est effectué. Les résultats sont ensuite renvoyés directement aux cliniciens. Le Groupe fournit le laboratoire central de Strasbourg en plaques spécifiques AlloMap et en réactifs de contrôle, tous deux fabriqués par CareDx. Diaxonhit fournit également aux centres de transplantation cardiaque européens un kit pour faciliter la préparation des échantillons de sang et leur expédition.

3.2. Marquage CE et lancement commercial du test BJI InoPlex

Le 14 janvier 2015, Diaxonhit annonce que le marquage CE de son test propriétaire BJI InoPlex®, le premier test sanguin d'aide au diagnostic des infections ostéo-articulaires sur prothèses, a été effectué fin 2014 conformément au calendrier prévu. Cette étape réglementaire conclut le cycle de développement du test, et ouvre la voie à sa commercialisation par Diaxonhit. Le lancement de BJI InoPlex a été réalisé au cours du premier semestre 2015, en direct par l'intermédiaire d'InGen en France, et par l'intermédiaire de distributeurs en Europe.

Diaxonhit assure en interne la production du kit BJI InoPlex qui est réalisée sous assurance qualité et s'appuie sur la conformité au référentiel ISO 13485 pour lequel le Groupe Diaxonhit est certifié.

3.3. Licence exclusive mondiale pour Felicite Therapeutics

Le 19 mai 2015, Diaxonhit a annoncé avoir accordé une licence exclusive mondiale à Felicite Therapeutics, Inc., une société de biotechnologie américaine spécialisée dans la découverte et le développement de traitements contre le cancer et de tests de diagnostic focalisés sur les cellules cancéreuses dormantes. Sur la base de découvertes issues de sa technologie propriétaire SpliceArray, Diaxonhit avait lancé un programme de développement ciblant l'enzyme Dyrk. Avec cet accord, Felicite acquiert auprès de Diaxonhit les droits dans le domaine de l'oncologie sur une série de nouvelles molécules candidates sélectives et très actives contre Dyrk.

Felicite a effectué un versement initial et payera une licence annuelle à Diaxonhit. Felicite lui versera également des paiements d'étape lorsqu'un produit couvert par l'accord de licence atteindra des jalons spécifiques de développement, ainsi que des redevances, si le produit est commercialisé.

3.4. Utilité clinique et performance du test AlloMap confirmées par une étude européenne

Le 3 juin 2015, Diaxonhit a annoncé les résultats d'une étude clinique européenne confirmant l'utilité et la performance du test sanguin d'expression génomique AlloMap® dont Diaxonhit détient la licence exclusive pour l'Europe de CareDx, Inc. Les résultats de l'étude CARGO II ont confirmé une performance similaire à l'étude CARGO précédemment publiée aux Etats-Unis et qui avait permis de valider les performances d'AlloMap chez des patients américains et de l'enregistrer auprès de la FDA puis de le marquer CE.

Au cours d'un symposium organisé pendant le dernier congrès annuel de l'ISHLT, plusieurs présentations ont été effectuées par des spécialistes de la transplantation cardiaque européens et américains, mettant en évidence l'importance de l'utilisation d'AlloMap aux Etats-Unis en tant qu'outil clinique pour la surveillance des transplantés cardiaques. Par ailleurs, de nouvelles pistes d'utilisation du test ont été décrites qui permettent de renforcer la performance du test ou qui permettraient de lui donner un nouveau rôle prédictif.

3.5. Diaxonhit reçoit un paiement de 500.000 dollars d'Allergan

Le 21 juillet 2015, Diaxonhit a annoncé avoir reçu d'Allergan un paiement d'étape de 500.000 dollars US, dans le cadre du dépôt d'IND (autorisation de passage en phase clinique) auprès de l'agence de santé américaine («FDA») pour une molécule issue de la collaboration entre les deux sociétés qui s'est achevée en décembre 2014. Diaxonhit avait ainsi identifié des cibles potentielles pour des traitements thérapeutiques dans le domaine

de l'ophtalmologie. Sur la base de ces résultats, Allergan avait identifié de nouvelles molécules qui ont démontré des propriétés biologiques intéressantes dans de multiples modèles oculaires précliniques, et un profil de tolérance suffisant pour passer en phase clinique. Diaxonhit pourra recevoir de futurs paiements d'étape en fonction du succès de l'avancement du programme clinique et de l'enregistrement de cette molécule thérapeutique. Si celle-ci est commercialisée, Diaxonhit sera également éligible à recevoir des redevances sur les ventes réalisées.

3.6. Résultats très encourageants de la première étude du vaccin VAC-3S contre le VIH

Le 30 juillet 2015, Diaxonhit a annoncé que la société InnaVirVax, avec laquelle elle développe un diagnostic compagnon du vaccin VAC-3S contre le VIH dans le cadre du consortium PROTHEVIH, a communiqué des résultats très encourageants pour son étude clinique de phase I. L'objectif principal a été atteint. L'immunothérapie VAC-3S a été très bien tolérée et la réponse immunitaire conforme à celle attendue. De plus, l'administration de VAC-3S a entraîné des effets immuno-virologiques favorables, et, en corrélation avec la réponse immunitaire, une diminution de l'ADN proviral a été observée. InnaVirVax a ainsi indiqué que si cette évolution positive était confirmée dans des études ultérieures, elle permettrait d'envisager que VAC-3S soit utilisé pour permettre aux patients infectés par le VIH de contenir leur charge virale tout en interrompant leur traitement antirétroviral. Si le vaccin VAC-3S devait confirmer ce potentiel, le marché des deux tests que Diaxonhit développe dans ce consortium se renforcerait de façon très significative.

3.7. Recrutement du 1000^{ème} patient dans l'étude de validation des performances du test moléculaire Dx15 dans le cancer de la thyroïde

Le 14 décembre 2015 Diaxonhit a annoncé le recrutement du 1000^{ème} patient de l'étude clinique européenne CITHY de validation des performances de Dx15, son test moléculaire d'aide au diagnostic du cancer de la thyroïde visant à diminuer le nombre de chirurgies thyroïdiennes inutiles lorsque les résultats des cytoponctions à l'aiguille fine s'avèrent indéterminés. Ce recrutement intervient avec de l'avance sur le calendrier initial, les résultats consolidés définitifs étant attendus au 1^{er} trimestre 2017.

DIAXONHIT - NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS 2015

Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse

4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles (valeur brute et amortissement) s'analysent comme suit:

(en milliers d'euros)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31/12/2014	Augmentations	Diminutions	31/12/2015
Frais de constitution	42			42
Frais de développement	5 773			5 773
Logiciels	624			624
Brevets	148			148
Licences	598	2		600
Marques	302			302
Fonds commercial	14 555			14 555
Concessions et droits similaires, brevets	16 227	2		16 229
Autres immos incorporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL VALEUR BRUTE	22 042	2		22 044
AMORTISSEMENTS	31/12/2014	Dotations	Reprises	31/12/2015
Frais de constitution	42			42
Frais de développement	4 794	68		4 862
Logiciels	615	10		625
Brevets	148			148
Licences	227	40		267
Marques	2			2
Fonds commercial				
Concessions et droits similaires, brevets	992	50		1 042
Autres immos incorporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL AMORTISSEMENTS	5 828	117		5 945
TOTAL VALEUR NETTE	16 214	-115		16 098

Le poste « fonds commercial » comprend un mali technique pour 13.575 K€ et le fonds commercial du TQS pour 980 K€

La charge d'amortissement s'est élevée à K€ 117 sur l'exercice 2015. Elle s'élevait à K€ 24 pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

L'augmentation des dotations s'explique du fait que l'amortissement de l'actif R&D « BJI inoplex » a commencé avec le début de la commercialisation du produit.

DIAXONHIT - NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS 2015

Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations des immobilisations corporelles (valeur brute et amortissement) s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)

IMMOBILISATIONS	31/12/2014	Augmentations	Diminutions	31/12/2015
Installations techniques				
Matériel industriel	1 159	22		1 181
Outillage industriel				
Autres immos corporelles				
Agencements divers	2 035			2 035
Matériel de transport				
Matériel de bureau & info	554	13		567
Mobilier	32			32
	2 620	13		2 633
Immobilisations en cours				
Immobilisations Corporelles en-cours				
TOTAL VALEUR BRUTE	3 779	35		3 814

AMORTISSEMENTS	31/12/2014	Dotations	Reprises	31/12/2015
Installations techniques				
Matériel industriel	991	49		1 039
Outillage industriel				
Autres immos corporelles				
Agencements divers	1 863	51		1 914
Matériel de transport				
Matériel de bureau & info	517	30		547
Mobilier	31			32
	2 412	80		2 492
Immobilisations en cours				
Agencement en-cours				
TOTAL AMORTISSEMENTS	3 403	129		3 532

TOTAL VALEUR NETTE	376	-94		282
---------------------------	------------	------------	--	------------

Pour les exercices clos au 31 décembre 2015 et 2014, les dotations aux amortissements s'élèvent respectivement à K€ 129 et K€ 120.

DIAXONHIT - NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS 2015

Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse

6. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en milliers d'euros)

IMMOBILISATIONS	31/12/2014	Augmentations	Diminutions	Autres	31/12/2015
Titres de Participation (ExonHit Inc)	6 262				6 262
Titres de Participation (Ingen)	5 031				5 031
Titres de Participation (Gamma)	305				305
Créances rattachées à des participations	6 527	314		728	7 569
- Dépôts et cautionnement	119		40		79
- Contrat de liquidité	77		6		71
- Actions propres	123	6			129
Autres immos financières	319	6	46		279
TOTAL VALEUR BRUTE	18 444	320	46	728	19 446

PROVISIONS	31/12/2014	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2015
Titres de Participation (ExonHit Inc)	6 262				6 262
Titres de Participation (Ingen Biosciences)					
Créances rattachées à des participations	4 010	735			4 744
Autres formes de participation					
Autres immos financières	70	11			82
TOTAL PROVISIONS	10 342	746			11 088

TOTAL VALEUR NETTE	8 101	(427)	46	728	8 358
---------------------------	--------------	---------------	-----------	------------	--------------

Au 31 décembre 2015, la situation nette de la filiale américaine est négative, tout comme en 2014. Une dotation nette supplémentaire sur créances rattachées aux participations a été comptabilisée au 31 décembre 2015 pour K€ 734 afin d'élever la provision à hauteur du montant de situation nette négative de la filiale, soit K€ (4 744).

La colonne « Autres » fait apparaître la réévaluation de la créance rattachées à des participations avec Diaxonhit Inc.

7. STOCKS

(en milliers d'euros)

STOCKS	31/12/2015	31/12/2014
VALEUR BRUTE		
Stock de Biopuces (projet de R&D)	49	49
Stock d'instruments	266	96
Stock de marchandises (réactifs)	40	-
TOTAL VALEUR BRUTE	355	145
TOTAL DEPRECIATION	(64)	(49)
TOTAL VALEUR NETTE	292	96

Les stocks sont composés de différents modèles de biopuces pour K€ 49, de réactifs pour K€ 40 et de d'instruments pour K€ 266. Au 31 décembre 2015 le stock est déprécié à hauteur de K€ 64.

8. CREANCES

(en milliers d'euros)

Créances Nettes	31/12/2015	31/12/2014
Avances et acomptes versés	25	1
dont avances honoraires divers	-	-
Créances clients et comptes rattachés	339	337
Autres créances	2 400	2 593
dont Crédit d'Impôt Recherche	600	1 039
dont Etat, TVA	737	686
dont Salariés	20	45
dont autres produits à recevoir	138	10
dont subventions à recevoir	134	59
dont Exonhit Inc	771	681
dont avoirs à recevoir	1	1
dont débiteurs divers	0	71
Total	2 764	2 931

Les créances de TVA comptabilisées au 31 décembre 2015 comprennent la TVA sur article 259B (K€ 412) provenant principalement de refacturations avec la filiale américaine. Cette TVA fait l'objet d'une auto-liquidation et impacte donc aussi le passif du bilan au niveau du poste des « Dettes fiscales et sociales ».

DIAXONHIT - NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS 2015

Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse

9. DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

(en milliers d'euros)

Produits à recevoir	31/12/2015	31/12/2014
Clients, factures à établir (inclus dans créances clients et comptes rattachés)	189	138
Produits à recevoir (inclus dans les autres créances)	872	1 109
dont crédit d'impôt recherche de l'exercice	600	1 039
dont crédit d'impôt recherche sur exercices antérieurs	134	0
dont subventions à recevoir	134	59
dont divers	4	10
Intérêts courus à recevoir (inclus dans les disponibilités)	3	6
Total	1 064	1 252

DIAXONHIT - NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS 2015

Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse

10. VENTILATION DES CREANCES ET DES DETTES SELON LEUR ECHEANCE

(en milliers d'euros)

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Titres de participations	11 598	-	11 598
Créances rattachées à des participations	7 570	-	7 570
Autres immobilisations financières	279	-	279
	19 447	-	19 447
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Avances, acomptes versés sur commandes	25	25	-
Créances clients et comptes rattachés	151	151	-
Autres créances			
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	737	737	-
Etat - Impôts sur les bénéfices (Crédit Impôt Recherche)	600	600	-
Groupe et associés	771	771	-
Clients douteux ou litigieux	9	9	-
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
Débiteurs divers	-	-	-
Produits à recevoir	272	272	-
Personnel et comptes rattachés	20	20	-
			-
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	581	581	-
TOTAL GENERAL	22 614	3 166	19 447

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Dettes financières et emprunts	9 541	3 746	5 795	-
Emprunts obligataires convertibles	5 228	-	5 228	-
Emprunts auprès des établissements de crédits	902	334	568	-
Emprunts et dettes financières divers	3 412	3 412	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	885	885	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	885	885	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	1 290	1 290	-	-
Personnel et comptes rattachés	400	400	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	416	416	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	459	459	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	15	15	-	-
Autres dettes	62	62	-	-
PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE	148	148	-	-
TOTAL GENERAL	11 927	6 132	5 795	-

La Loi de Finances Rectificative pour 2008 a instauré un remboursement accéléré des Crédits Impôts Recherche antérieurs à 2009. Cette mesure a été reconduite chaque année. Ce crédit est donc inscrit en autres créances à court terme.

11. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance sont composées de charges facturées par des tiers à Diaxonhit au 31 décembre 2015 mais qui sont relatives à l'exercice 2016. Au 31 décembre 2015, elles sont liées essentiellement, à une avance (387 K€) versée au titre des royalties qui seront générés par les ventes de produits CaredX, aux charges et aux loyers des locaux (83 K€), aux abonnements, à la maintenance des laboratoires, aux honoraires, aux cotisations, à la sous-traitance et aux assurances. Elles s'élèvent à 581 K€ au 31 décembre 2015 contre 532 K€ au 31 décembre 2014.

12. CHARGES A ETALER

Au 31 décembre 2015, les charges à étaler dont le solde initial était de K€ 597 sont intégralement constituées des frais d'émission des OCABSA pour K€ 195, amorties sur 5 ans soit la durée de vie des OCABSA.

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Charges à étaler	195	374
Total	195	374
<i>Charges à échéances moins d' 1 an</i>	<i>56</i>	<i>85</i>
<i>Charges à échéances > 1 an et < 5 ans</i>	<i>139</i>	<i>289</i>
<i>Charges à échéances > 5 ans</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

13. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement, la trésorerie, et équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées.....	4 183	8 032
Disponibilités.....	2 791	2 356
Valeurs mobilières de placement et disponibilités.....	6 975	10 388

Au 31 décembre 2015, les valeurs mobilières de placement sont composées de Comptes à Termes pour un montant de K€ 4 152.

La trésorerie de la société n'est investie que dans des fonds dont la liquidité est raisonnablement garantie. Il n'y a aucun risque identifié à ce jour.

DIAXONHIT - NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS 2015

Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse

14. CAPITAUX PROPRES

14.1. Capital social actuel

Au 31 décembre 2015, le capital social du Groupe est composé de 74 828 841 actions d'une valeur nominale de € 0,016, toutes de même catégorie.

Au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, 6 834 319 actions nouvelles ont été émises, dont :

- 2 218 003 actions résultant de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital (loi « TEPA ») ;
- 347 802 actions résultant de l'acquisition et l'émission d'actions attribuées gratuitement ;
- 611 168 actions résultant de l'amortissement en actions d'obligations convertibles en actions ;
- 3 657 346 actions issues de la conversion en actions de 17 obligations convertibles en actions.

Le tableau ci-après présente l'évolution du capital social au cours de l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 :

Date de réalisation de l'opération	Opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation	Prime globale d'émission / de fusion	Fonds propres levés	Frais imputés sur la prime d'émission	Montant cumulé du capital	Nombre cumulé d'actions	Valeur nominale des actions
1 ^{er} janvier 2015	Ouverture de l'exercice						1 087 912,35 €	67 994 522	0,016 €
02-janv-15	Amortissement OC	24 483	391,73 €	12 020,77 €	12 412,50 €	451,26 €	1 088 304,08 €	68 019 005	0,016 €
14-janv-15	Conversion OC*	437 190	6 995,04 €	214 659,96 €	221 655,00 €	8 146,72 €	1 095 299,12 €	68 456 195	0,016 €
02-févr-15	Amortissement OC	13 171	2 115,4 €	64 928,46 €	67 040,00 €	2 463,99 €	1 097 410,66 €	68 588 166	0,016 €
04-févr-15	Conversion OC*	437 166	6 994,66 €	215 085,34 €	222 080,00 €	8 162,34 €	1 104 405,31 €	69 025 332	0,016 €
02-mars-15	Amortissement OC	154 547	2 472,75 €	78 354,75 €	80 827,50 €	2 970,74 €	1 106 878,06 €	69 179 879	0,016 €
05-mars-15	Conversion OC*	213 012	3 408,19 €	107 996,81 €	111 405,00 €	4 094,59 €	1 110 286,26 €	69 392 891	0,016 €
23-mars-15	Conversion OC*	213 528	3 416,45 €	108 258,55 €	111 675,00 €	4 104,51 €	1 113 702,70 €	69 606 419	0,016 €
1 ^{er} avril 2015	Amortissement OC	26 861	429,78 €	13 295,22 €	13 725,00 €	504,45 €	1 114 132,48 €	69 633 280	0,016 €
04-avr-15	Augmentation de capital (acquisition d'actions gratuites)	347 802	5 564,83 €	-5 564,83 €	-	-	1 119 697,31 €	69 981 082	0,016 €
04-mai-15	Amortissement OC	29 577	473,23 €	13 989,27 €	14 462,50 €	531,56 €	1 120 170,54 €	70 010 659	0,016 €
06-mai-15	Augmentation de capital (émission réservée d'actions nouvelles)	420 003	6 720,05 €	224 281,60 €	231 001,65 €	8 490,25 €	1 126 890,59 €	70 430 662	0,016 €
1 ^{er} juin 2015	Amortissement OC	30 041	480,66 €	14 719,34 €	15 200,00 €	558,66 €	1 127 371,25 €	70 460 703	0,016 €
1 ^{er} juillet 2015	Amortissement OC	33 483	535,73 €	15 401,77 €	15 937,50 €	971,77 €	1 127 906,98 €	70 494 186	0,016 €
22-juil-15	Conversion OC*	474 517	7 592,27 €	218 277,73 €	225 870 €	13 772,15 €	1 135 499,25 €	70 968 703	0,016 €
31-juil-15	Conversion OC*	1 881 933	30 110,93 €	865 689,07 €	895 800 €	54 620,31 €	1 165 610,18 €	72 850 636	0,016 €
03-août-15	Amortissement OC	25 310	404,96 €	14 932,54 €	15 337,50 €	942,16 €	1 166 015,14 €	72 875 946	0,016 €
1 ^{er} septembre 2015	Amortissement OC	31 111	499,06 €	15 438,44 €	15 937,50 €	974,08 €	1 166 514,19 €	72 907 137	0,016 €
1 ^{er} octobre 2015	Amortissement OC	41 553	664,85 €	15 872,65 €	16 537,50 €	1 001,48 €	1 167 179,04 €	72 948 690	0,016 €
02-nov-15	Amortissement OC	40 611	649,78 €	16 487,72 €	17 137,50 €	1 040,29 €	1 167 828,82 €	72 989 301	0,016 €
23-nov-15	Augmentation de capital (émission réservée d'actions nouvelles)	1 798 000	28 768,00 €	870 232,00 €	899 000,00 €	54 906,94 €	1 196 596,82 €	74 787 301	0,016 €
1 ^{er} décembre 2015	Amortissement OC	41 540	664,64 €	17 072,86 €	17 737,50 €	1 077,21 €	1 197 261,46 €	74 828 841	0,016 €
31-déc-15	Clôture de l'exercice						1 197 261,46 €	74 828 841	0,016 €

* Compte tenu de l'ajustement du prix de conversion sur le dernier prix d'amortissement retenu conformément aux termes du contrat d'émission

14.2. Capital potentiel

Au 31 décembre 2015, le nombre total d'actions susceptibles d'être émises est de 27 479 407 actions correspondant à :

- la levée des options de souscription d'actions attribuées : 389 525 actions ;
- l'acquisition des actions gratuites non encore acquises : 702 978 actions ;
- l'exercice de bons de souscription d'actions attribués aux membres du conseil de surveillance : 168 826 actions ;
- l'exercice de bons de souscription d'actions attribués à la société CareDx : 1 353 300 actions¹ ;
- l'amortissement des obligations convertibles en actions émises le 18 juin 2014 : 12 182 926 actions² ;
- l'exercice des bons de souscription d'actions attachées aux obligations convertibles en actions : 12 681 852.

Au 31 décembre 2015, l'exercice potentiel de la totalité de ces valeurs mobilières entraînerait une dilution d'environ 26,86% par rapport au capital social du Groupe sur la base du nombre d'actions existantes à cette même date.

14.2.1 Options de souscription d'actions

Au 31 décembre 2015, le Groupe a octroyé des options de souscription d'actions dans le cadre des autorisations successives votées par les actionnaires.

¹ Ce nombre d'actions théorique est donné à titre indicatif, dans l'hypothèse d'un cours de bourse des actions au moment de l'exercice des bons de souscription d'actions de € 0,48, ce qui correspond au cours de clôture de la séance du 31 décembre 2015.

² Ce nombre d'actions théorique est donné à titre indicatif, dans l'hypothèse d'un cours de bourse des actions au moment de l'amortissement des obligations convertibles en actions de € 0,41, ce qui correspond à 85% du cours de clôture de la séance du 31 décembre 2015. En tout état de cause, la conversion d'une OCA 2014 donnerait droit à 225 610 actions, soit une émission maximale de 12 182 926 actions nouvelles dans l'hypothèse où toutes les OCA 2014 seraient converties.

DIAXONHIT - NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS 2015

Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse

Libellé du plan	Date de l'octroi	Prix exercice du plan (€)	Délai fiscal	Date d'échéance du plan	Nombre options attribuées initialement	Nombre options rachetées	Nombre options exercées	Solde options	Nombre d'options non encore acquises	Nombre d'options exerçables
Plan 1998	27/01/1999	0,016	27/01/2004	27/01/2009	238 000	-109 000	-129 000	0	0	0
Plan 2000	09/05/2000	1,25	09/05/2004	09/05/2010	441 000	-84 000	-357 000	0	0	0
Plan 2000	08/01/2001	4,3	08/01/2005	08/01/2011	60 000	-56 500	-3 500	0	0	0
Plan 2000	29/03/2001	4,3	29/03/2005	29/03/2011	189 000	-131 350	-57 650	0	0	0
Plan 2000	05/03/2002	3,75	05/03/2006	05/03/2012	308 900	-136 700	-172 200	0	0	0
Plan 2000	09/07/2002	3,75	09/07/2006	09/07/2012	54 900	-12 600	-42 300	0	0	0
Plan 2001	03/12/2002	3,75	03/12/2006	03/12/2012	77 000	-34 500	-42 500	0	0	0
Plan 2001	31/03/2003	3,75	31/03/2007	31/03/2013	201 300	-131 140	-70 160	0	0	0
Plan 2001	05/12/2003	3,75	05/12/2007	05/12/2013	13 000	-12 200	-800	0	0	0
Plan 2001	31/03/2004	3,75	31/03/2008	31/03/2014	252 392	-205 702	-46 690	0	0	0
Plan 2003	17/11/2005	2,89	17/11/2009	17/11/2015	21 000	-21 000	0	0	0	0
Plan 2003	09/03/2006	6,11	09/03/2010	09/03/2016	5 298	-4 698	0	600	0	600
Plan 2003	09/01/2007	7,73	09/01/2011	09/01/2017	13 000	-15 000	0	0	0	0
Plan 2003	02/03/2007	7,58	02/03/2011	02/03/2017	51 792	-41 532	0	10 260	0	10 260
Plan 2003	22/06/2007	8,7	22/06/2011	22/06/2017	12 000	-12 000	0	0	0	0
Plan 2003	13/12/2007	5,04	13/12/2011	13/12/2017	12 000	-12 000	0	0	0	0
Plan 2003	18/03/2008	3,15	18/03/2012	18/03/2018	80 100	-73 000	0	8 100	0	8 100
Plan 2003	16/05/2008	4,87	16/05/2012	20/05/2018	2 790	-2 550	0	240	0	240
Plan 2008	03/07/2008	4,87	04/07/2012	03/07/2018	60 000	0	0	60 000	0	60 000
Plan 2009	01/04/2009	2,6	01/04/2013	02/04/2019	78 900	-76 900	0	3 000	0	3 000
Plan 2010	22/02/2010	5,22	22/02/2014	23/02/2020	35 000	0	0	35 000	0	35 000
Plan 2010	18/03/2010	3,34	18/03/2014	19/03/2020	105 000	-68 250	0	36 750	0	36 750
Plan 2010	14/05/2010	3,1	14/05/2014	14/05/2020	31 000	0	0	31 000	0	31 000
Plan 2011	15/03/2011	2,45	15/03/2015	16/03/2021	140 931	-88 261	0	52 670	0	52 670
Plan 2011	24/05/2011	2,01	24/05/2015	25/05/2021	55 000	-25 000	0	30 000	0	30 000
Plan 2012	18/04/2012	1,31	18/04/2016	19/04/2022	171 885	-72 370	0	99 495	0	99 495
Plan 2013	04/04/2013	0,88	04/04/2017	05/04/2023	169 289	-146 839	0	22 450	7 472	14 978
Total					2 883 437	-1 572 112	-921 800	389 629	7 472	382 083

14.2.2 Actions gratuites

Dans le cadre des autorisations votées par les actionnaires, le Directoire du Groupe a attribué gratuitement un nombre total de 2 149 597 actions.

Conformément à la loi, l'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans à compter de leur date d'attribution et la période de conservation est également de deux ans à compter de l'attribution définitive. Les attributions gratuites d'actions sont le cas échéant conditionnées à l'atteinte d'objectifs individuels définis dans les critères d'acquisition pour chaque bénéficiaire.

Compte tenu de la réalisation des critères d'acquisition, le nombre total d'actions définitivement acquises à l'issue de la période de deux ans est de 914 050. 702 978 actions non encore acquises sont susceptibles d'être émises et 532 569 ont été annulées, les critères d'acquisition n'ayant pas été atteints.

DIAXONHIT - NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS 2015

Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse

Date de l'assemblée ayant autorisé	Date d'attribution	Date d'acquisition	Date de cessibilité	Nombre de droits attribués	Nombre de droits annulés	Solde de droits	Nombre d'actions acquises
09/09/2005	17/11/2005	19/11/2007	17/11/2009	240 000	-13 600	0	226 400
09/09/2005	09/03/2006	10/03/2008	09/03/2010	176 900	-82 500	0	94 400
09/09/2005	18/12/2006	18/12/2008	18/12/2010	123 000	-100 000	0	23 000
09/09/2005	02/03/2007	02/03/2009	02/03/2011	32 300	-16 800	0	15 500
09/09/2005	22/06/2007	22/06/2009	22/06/2011	13 000	-11 000	0	2 000
09/09/2005	13/12/2007	14/12/2009	13/12/2011	3 000	0	0	3 000
09/09/2005	18/03/2008	18/03/2010	18/03/2012	110 500	-77 500	0	33 000
09/09/2005	19/05/2008	19/05/2010	19/05/2012	13 750	-3 450	0	10 300
09/09/2005	19/05/2008	19/05/2010	19/05/2012	200	-200	0	0
23/05/2008	04/07/2008	04/07/2010	04/07/2012	40 000	-20 000	0	20 000
23/05/2008	01/04/2009	01/04/2011	01/04/2013	36 525	-16 700	0	19 825
23/05/2008	22/02/2010	22/02/2012	22/02/2014	30 000	-30 000	0	0
23/05/2008	18/03/2010	18/03/2012	18/03/2014	81 600	-69 500	0	12 100
10/05/2010	15/03/2011	15/03/2013	15/03/2015	3 000	0	0	3 000
10/05/2010	24/05/2011	24/05/2013	24/05/2015	65 000	-35 000	0	30 000
10/05/2010	28/07/2011	28/07/2013	28/07/2015	30 000	-30 000	0	0
10/05/2010	18/04/2012	18/04/2014	18/04/2016	85 909	-12 186	0	72 723
02/05/2012	04/04/2013	04/04/2015	04/04/2017	361 935	9 521	352 414	0
02/05/2012	02/01/2014	02/01/2016	02/01/2018	35 000	0	35 000	0
02/05/2012	04/02/2014	04/02/2016	04/02/2018	257 460	0	257 460	0
08/07/2014	05/06/2015	05/06/2017	05/06/2019	410 518	0	410 518	0
Total				2 149 597	-532 569	702 978	914 050

14.2.3 Bons d'émission d'actions à Société Générale (PACEO)

Le 14 janvier 2013, le Directoire a procédé à l'émission et l'attribution à Société Générale de 6 875 000 bons d'émission d'actions (BEA) dans le cadre du Programme d'Augmentation de Capital par Exercice d'Option (PACEO).

Les principales caractéristiques des BEA sont les suivantes :

- prix d'exercice : 92% de la moyenne, pondérée par les volumes, des cours des actions ordinaires du Groupe sur le marché NYSE Alternext à Paris sur la période des 3 dernières séances de bourse (arrondi à la deuxième décimale inférieure) suivant la réception par la Société Générale d'une demande de tirage ;
- parité d'exercice : l'exercice de 1 BEA donnera droit à une 1 action nouvelle ;
- période d'exercice : du 14 janvier 2013 au 14 janvier 2016.

Le 22 janvier 2013, le Groupe a émis 500.000 actions nouvelles ordinaires, résultant de l'exercice de 500 000 BEA émis dans le cadre du PACEO, au prix de souscription de € 0,94 par action, soit un montant total levé de € 470 000 (dont € 8 000 de valeur nominale et € 462 000 de prime d'émission).

Le 10 juin 2013, le Groupe a émis 500.000 actions nouvelles ordinaires, résultant de l'exercice de 500 000 BEA émis dans le cadre du PACEO, au prix de souscription de € 0,65 par action, soit un montant total levé de € 325 000 (dont € 8 000,00 de valeur nominale et € 317 000 de prime d'émission).

DIAXONHIT - NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS 2015

Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse

Le 16 juillet 2013, le Groupe a émis 500 000 actions nouvelles ordinaires, résultant de l'exercice de 500 000 BEA émis dans le cadre du PACEO, au prix de souscription de € 0,61 par action, soit un montant total levé de € 305 000 (dont € 8 000 de valeur nominale et € 297 000 de prime d'émission).

Le 5 février 2014, le Groupe a émis 500 000 actions nouvelles ordinaires, résultant de l'exercice de 500 000 BEA émis dans le cadre du PACEO, au prix de souscription de € 0,83 par action, soit un montant total levé de € 415 000 (dont € 8 000 de valeur nominale et € 407 000 de prime d'émission).

Le 19 février 2014, le Groupe a émis 1.500.000 actions nouvelles ordinaires, résultant de l'exercice de 1 500 000 BEA émis dans le cadre du PACEO, au prix de souscription de € 0,94 par action, soit un montant total levé de € 1 410 000 (dont € 24 000,00 de valeur nominale et € 1 386 000 de prime d'émission).

Au 31 décembre 2015, il restait en circulation 3 375 000 BEA donnant droit à l'émission de 3 375 000 actions nouvelles. Ces BEA ont expiré le 14 janvier 2016 conformément au contrat d'émission.

14.2.4 Bons de souscription d'actions aux membres du Conseil de surveillance

BSA 2011

Le 4 février 2011, le Directoire a procédé à l'émission et l'attribution gratuite aux membres du Conseil de surveillance de 90.906 bons de souscription d'actions (BSA 2011), 1 bon permettant de souscrire 1 action nouvelle au prix de € 2,28.

Les principales caractéristiques des BSA 2011 sont les suivantes :

- prix d'exercice : € 2,28 ;
- parité d'exercice : l'exercice de 1 bon permet de souscrire 1 action nouvelle ;
- période d'exercice : du 4 février 2011 au 4 février 2016.

Au 31 décembre 2015, aucun des BSA 2011 émis le 4 février 2011 n'a été exercé par les bénéficiaires. Les BSA 2011 sont caducs depuis le 4 février 2016.

BSA 2012

Le 18 avril 2012, le Directoire a procédé à l'émission et l'attribution gratuite aux membres du Conseil de surveillance de 77 920 bons de souscription d'actions (BSA 2012), 1 bon permettant de souscrire 1 action nouvelle au prix de € 1,86.

Les principales caractéristiques des BSA 2012 sont les suivantes :

- prix d'exercice : € 1,86 ;
- parité d'exercice : l'exercice de 1 bon permet de souscrire 1 action nouvelle ;
- période d'exercice : du 18 avril 2012 au 18 avril 2017.

Au 31 décembre 2015, aucun des BSA 2012 émis le 18 avril 2012 n'a été exercé par les bénéficiaires.

Au 31 décembre 2015, il restait en circulation 168 826 bons de souscription d'actions attribués aux membres du conseil de surveillance (90 906 BSA 2011 et 77 920 BSA 2012) pouvant donner droit à l'émission de 168 826 actions nouvelles. Depuis le 4 février 2016 il n'y a plus que les 77 920 BSA 2012, les BSA 2011 étant caducs.

14.2.5 Bons de souscription d'actions attribués aux actionnaires du Groupe

Le 14 décembre 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du Groupe a procédé à l'émission et l'attribution gratuite aux actionnaires du Groupe de 42 552 654 bons de souscription d'actions (BSA Actionnaires) à raison de 10 bons permettant de souscrire 1 action nouvelle au prix de € 1,95.

Les principales caractéristiques des BSA Actionnaires sont les suivantes :

- prix d'émission : gratuit ;
- prix d'exercice : € 1,95 ;
- parité d'exercice : l'exercice de 10 bons permet de souscrire une 1 action nouvelle au prix de € 1,95 ;
- période d'exercice : du 19 décembre 2012 au 14 décembre 2014.

Au cours de la période allant du 14 décembre 2012 au 31 décembre 2013, il a été émis et délivré 23 549 actions nouvelles résultant de l'exercice par leurs titulaires de 235 490 BSA Actionnaires donnant droit à 23 549 actions au prix d'exercice de € 1,95 par action, soit un montant total de fonds levés de € 45 920,55 (dont € 376,78 de valeur nominale et € 45 543,77 de prime d'émission).

Au cours de la période allant du 1er janvier 2014 au 14 décembre 2014, il a été émis et délivré 23 123 actions nouvelles résultant de l'exercice par leurs titulaires de 231 230 BSA Actionnaires donnant droit à 23 123 actions au prix d'exercice de € 1,95 par action, soit un montant total de fonds levés de € 45 089,85 (dont € 369,97 de valeur nominale et € 44 719,88 de prime d'émission).

Le 14 décembre 2014, en conséquence de l'arrivée à échéance de la période d'exercice des BSA Actionnaires, le Directoire a constaté la caducité des 42 085 934 BSA Actionnaires restant en circulation à cette date.

14.2.6 Bons de souscription d'actions attribués à la société CareDX

Le 20 juin 2013, le Directoire a procédé à l'émission et l'attribution à la société CareDx de 2 075 bons de souscription d'actions (BSA CareDx).

Les principales caractéristiques des BSA CareDx sont les suivantes :

- prix d'émission : gratuit ;
- parité d'exercice : chaque BSA CareDx donne le droit de souscrire pour un prix global d'exercice de € 500 un nombre d'actions égal à la contre-valeur de € 500 d'actions Diaxonhit ; cette contre-valeur est calculée sur la base de la moyenne pondérée par le volumes des cours de l'action du Groupe sur le marché NYSE Alternext à Paris pendant les 20 séances de bourse précédant la décision d'exercice des BSA CareDx ;
- période d'exercice : exerçable dès leur émission et pendant 10 ans à compter de leur émission ;
- les BSA CareDx sont incessibles.

Le 21 juin 2013, il a été émis et délivré 533 200 actions nouvelles résultant de l'exercice par la société CareDX de 775 BSA CareDX donnant droit à 533 200 actions au prix d'exercice de € 0,7258 par action, soit un montant total de fonds levés de € 386 996,56 (dont € 8 531,20 de valeur nominale et € 378 465,36 de prime d'émission).

Au 31 décembre 2015, il reste en circulation 1 300 BSA CareDX et à titre indicatif, dans l'hypothèse où la contre-valeur obtenue serait de € 0,48, ce qui correspond au cours de clôture de la séance du 31 décembre 2015, un BSA CareDX donnerait droit à 1 041 actions, soit un montant théorique de 1 353 300 actions potentiellement émises si tous les bons de souscription d'actions, encore en circulation, étaient exercés à ce prix.

14.2.7 OCABSA 2014

Le Groupe a émis le 18 juin 2014, 93 obligations convertibles en actions (« OCA 2014») assorties de bons de souscription d'actions (« BSA 2014»), (les OCA 2014 et BSA 2014 ensemble, les « OCABSA 2014»), pour une valeur nominale unitaire de € 108 000 représentant un montant total d'emprunt de € 10 044 000.

OCA 2014

DIAXONHIT - NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS 2015

Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse

Les principales caractéristiques des OCA 2014 sont les suivantes :

- montant total de l'émission : € 10 044 000 ;
- valeur nominale : € 108 000 ;
- nombre d'OCA 2014 : 93 ;
- prix de conversion : € 0,91 (sous réserve d'ajustements)³ ;
- nombre d'actions remises sur conversion d'une OCA 2014 : 118 681 (sous réserve d'ajustements) soit une émission maximale de 11 037 033 actions nouvelles dans l'hypothèse où toutes les OCA 2014 seraient converties ;
- maturité : 5 ans ;
- amortissement anticipé : 36 mensualités de 3 000 € par OCA 2014 (sauf report à l'initiative du porteur) celles-ci étant remboursées, au gré de la Société :
 - o soit en numéraire, ou,
 - o soit en actions selon une parité déterminée sur la base d'un prix d'émission égal à 85% du Cours de Référence applicable le premier jour de bourse de chaque mois. Le « Cours de Référence » est défini comme le plus bas entre (i) la moyenne arithmétique des cours de bourse moyens pondérés par les volumes constatés pendant les dix séances de bourse précédant la date applicable et (ii) le cours de bourse moyen pondéré par les volumes précédant la date applicable ;
- coupon : 5 % par an, payable mensuellement, soit en numéraire soit en actions.

Au cours de la période allant du 18 juin 2014 au 31 décembre 2014, il a été émis et délivré 1 512 314 actions nouvelles résultant de l'amortissement des OCA 2014 au titre de la première à la sixième mensualité, par leurs titulaires à un prix d'exercice calculé selon les modalités décrites ci-dessus, soit un montant total d'émission de € 825 293,50 (dont € 24 197,02 de valeur nominale et € 801 095,48 de prime d'émission)

Au cours de la période allant du 18 juin 2014 au 31 décembre 2014, il a été émis et délivré 5 101 080 actions nouvelles résultant de la conversion de 22 OCA 2014 par leurs titulaires à un prix d'exercice calculé selon les modalités décrites ci-dessus, soit un montant total d'émission de € 2 418 432,50 (dont € 81 616,28 de valeur nominale et € 2 336 815,22 de prime d'émission)

Au cours de la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, il a été émis et délivré 611 168 actions nouvelles résultant de l'amortissement des OCA 2014 au titre des mensualités correspondantes, par leurs titulaires à un prix d'exercice calculé selon les modalités décrites ci-dessus, soit un montant total d'émission de € 302 292,50 (dont € 9 778,69 de valeur nominale et € 292 513,81 de prime d'émission).

Au cours de la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, il a été émis et délivré 3 657 346 actions nouvelles résultant de la conversion de 17 OCA 2014 par leurs titulaires à un prix d'exercice calculé selon les modalités décrites ci-dessus, soit un montant total d'émission de € 1 788 485,00 (dont € 58 517,54 de valeur nominale et € 1 729 967,46 de prime d'émission).

Au 31 décembre 2015, à la suite des conversions et amortissements décrits ci-dessus, il restait en circulation 54 OCA 2014 et le montant d'emprunt, en principal, restant dû à cette date s'élevait à € 4 995 000.

Au 31 décembre 2015 et à titre indicatif, dans l'hypothèse où l'emprunt obligataire serait totalement amorti en actions au prix unitaire de € 0,41, ce qui correspond à 85% du cours de clôture de la séance du 31 décembre 2015, l'amortissement donnerait lieu à l'émission de 12 182 926 actions.

BSA 2014

Les principales caractéristiques des BSA 2014 sont les suivantes :

- nombre de BSA 2014 attachés à chaque OCA 2014 : 136 364 ;
- prix d'exercice : € 0,95 ;

³ Notamment l'ajustement du prix de conversion sur le dernier prix d'amortissement retenu conformément au contrat d'émission (voir le calcul de l'amortissement en actions ci-après).

DIAXONHIT - NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS 2015

Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse

- parité d'exercice : 1 BSA 2014 donnera initialement le droit de souscrire 1 action nouvelle ;
- durée d'exercice : 5 ans.

Au 31 décembre 2015, aucun BSA 2014 n'a été exercé par les bénéficiaires et, à cette date, il reste en circulation 12 681 852 BSA 2014 pouvant donner droit à l'émission de 12 681 852 actions nouvelles.

14.2.8 Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité, reprenant l'ancien contrat existant, a été mis en place le 2 septembre 2013 avec la société de bourse Gilbert Dupont. Les actions rachetées sont comptabilisées en diminution des capitaux propres. La trésorerie disponible est comptabilisée en immobilisations financières.

Au 31 décembre 2015, le compte de liquidité comprend 99 459 titres Diaxonhit et K€ 71 de trésorerie disponible.

15. AUTRES FONDS PROPRES

15.1. OCABSA

Cf Note 14.2.7

15.2. Avances conditionnées

Le Groupe n'a perçu aucune avance conditionnée au cours de l'exercice 2015 et a procédé au remboursement de K€ 90 sur le projet BJI Inoplex, conformément au contrat d'avance remboursable.

DIAXONHIT - NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS 2015

Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse

16. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES ET ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les mouvements ayant affecté la provision pour risques et charges sont résumés dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)

(en milliers d'euros)	Réf.	Solde au 31/12/2014	Dotation de l'exercice 2015	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Solde au 31/12/2015
Ecart de conversion actif.....	(a)	1 263			395	868
Provision pour litiges sociaux....	(b)	234				234
Autre provision pour risques...						
PROVISION POUR RISQUES		1 497			395	1 102
Provision pour retraite	(c)	524	31		117	438
PROVISION POUR CHARGES		524	31		117	438
TOTAL DES PROVISIONS		2 022	31		512	1 540

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2014	Dotation de l'exercice 2015	Reprise	Reprise (provision non utilisée)	Solde au 31/12/2015
Résultat d'exploitation		31		117	
Résultat financier				395	

(a) La provision pour perte de change de K€ 395 est principalement marquée par l'évolution du taux de change EUR/USD.

(b) Au 31 décembre 2015, 3 litiges prud'homaux sont toujours en cours pour K€ 234.

(c) Cf Note 2.10

17. DETTES FINANCIERES

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts bancaires	902	1 227
Emprunt et dettes financières groupes	3 412	2 945
Total	4 313	4 172
<i>Dettes à échéances moins d'1 an</i>	<i>3 745</i>	<i>3 270</i>
<i>Dettes à échéances > 1 an et < 5 ans</i>	<i>568</i>	<i>902</i>
<i>Dettes à échéances à plus de 5 ans</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

L'augmentation des dettes financières groupe est liée principalement à l'augmentation de la dette de la société vis à vis de sa filiale américaine et de la variation du dollar par rapport à l'euro.

DIAXONHIT - NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS 2015

Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse

18. DETTES DIVERSES

Dettes diverses (en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	1 604	1 437
Fournisseurs	885	704
Fournisseurs, factures non parvenues	718	733
Dettes fiscales et sociales	1 290	1 528
Personnel	400	607
Organismes sociaux	416	497
Etat	474	424
Autres dettes	62	10
Total	2 956	2 975

19. DETAIL DES CHARGES A PAYER

(en milliers d'euros)

Charges à payer	31/12/2015	31/12/2014
Fournisseurs, factures non parvenues (inclus dans les dettes fournisseurs et comptes rattachés)	718	733
Charges à payer (incluses dans Dettes fiscales et sociales)	593	877
Dettes pour congés payés	219	208
Dettes pour primes	180	395
Etat charges à payer	15	12
Dettes sociales	179	262
Intérêts courus à payer sur emprunts	233	66
Total	1 544	1 676

20. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance s'élèvent à K€ 148 au 31 décembre 2015 contre K€ 276 au 31 décembre 2014 et correspondent aux subventions perçues avant le 31 décembre 2015, pour des travaux de recherche et développement dont la réalisation est prévue au cours de l'exercice 2016.

21. PRODUITS D'EXPLOITATION

Au cours de l'exercice 2015, la Société a généré un montant total de produits d'exploitation de K€ 1 884, détaillé de la façon suivante :

- ventes de produits de Diagnostic In Vitro : K€ 278,
- produits de recherche et développement : K€ 562,
- subvention de recherche et développement : K€ 317,
- Reprises sur amortissement et transfert de charges : K€ 688.

22. INFORMATION SECTORIELLE ET GEOGRAPHIQUE

La Société opère dans le domaine du diagnostic. Ses activités s'étendent de la Recherche et Développement jusqu'à la commercialisation de produits.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des revenus par zone géographique pour l'exercice clos au 31 décembre 2015 :

en K€	Europe		Etats-Unis	TOTAL
	France	(Hors France)		
Ventes de DM-DIV	261	17	0	278
Prestations de services	0	36	564	600
Subvention	317	0	0	317
TOTAL	578	54	564	1 195

23. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

En milliers d'euros	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Produits financiers		2 323	2 474
Produits financiers de participation	(a)	1 606	1 307
Autres intérêts et produits assimilés	(b)	260	208
Différences positives de change		61	163
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0	3
Produits financiers de participation		0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges		395	794
Charges financières		1 126	1 241
Dotations financières aux amortissements et provisions	(c)	746	926
Différences négatives de change		9	48
Intérêts et charges assimilés		371	268
Total		1 196	1 233

- (a) Les produits de participations correspondent aux dividendes versés par la filiale InGen.
- (b) Produits d'intérêts comptabilisés du fait de l'avance en compte courant consentie par Diaxonhit à sa filiale américaine et des comptes à terme clôturés au cours de l'exercice
- (c) Le montant comprend essentiellement la dotation de la provision pour perte de change latente au 31 décembre 2015 et la provision pour dépréciation de la créance rattachée à la filiale américaine.

24. IMPOTS SUR LES SOCIETES

Le produit d'impôt comptabilisé au 31 décembre 2015 représente un montant de 1 539 K€ composé de 602 K€ de Crédit Impôt Recherche et de 937 K€ de produit d'intégration fiscale.

La Société a signé une convention d'intégration fiscale sur l'exercice avec l'entité InGen S.A. prenant effet au 1er janvier 2013 dont elle est la tête de groupe, les principales modalités de cette convention sont :

- Les charges d'impôt supportées par les sociétés intégrées sont déterminées comme si ces sociétés n'étaient pas membre du groupe intégré,
- Les économies d'impôt constatées au niveau du groupe intégré à raison des déficits fiscaux transmis par les filiales et des corrections réalisées pour la détermination du résultat d'ensemble, sont conservées chez la société mère.
- La société mère enregistre directement dans ses charges ou produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et la charge d'impôt comptabilisée par les filiales bénéficiaires.

La société a comptabilisé un produit d'impôt de 937 K€ relatif à l'économie d'impôt générée par l'intégration fiscale. En l'absence de cette convention d'intégration, l'impôt théorique de la Société aurait été nul.

La loi de finances pour 2004 stipule que les déficits ordinaires restant à reporter à la clôture de l'exercice précédent le premier exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2004 sont reportables sans limitation de durée.

La situation fiscale latente de la Société s'analyse essentiellement au regard des éléments suivants :

DIAXONHIT - NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS 2015

Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse

Nature - En milliers d'euros	Montants
Déficits ordinaires au titre de l'exercice 1999	1 199
Déficits ordinaires au titre de l'exercice 2000	2 941
Déficits ordinaires au titre de l'exercice 2001	5 084
Déficits ordinaires au titre de l'exercice 2002	10 632
Déficits ordinaires au titre de l'exercice 2003	8 018
Déficits ordinaires au titre de l'exercice 2004	13 003
Déficits ordinaires au titre de l'exercice 2005	4 980
Déficits ordinaires au titre de l'exercice 2006	4 611
Déficits ordinaires au titre de l'exercice 2007	7 712
Déficits ordinaires au titre de l'exercice 2008	7 981
Déficits ordinaires au titre de l'exercice 2009	10 166
Déficits ordinaires au titre de l'exercice 2010	8 639
Déficits ordinaires au titre de l'exercice 2011	8 448
Déficits ordinaires au titre de l'exercice 2012	7 372
Déficits ordinaires au titre de l'exercice 2013	6 575
Déficits ordinaires au titre de l'exercice 2014	6 600
Déficits ordinaires au titre de l'exercice 2015	7 815
Total déficits ordinaires	121 776

25. TRANSACTIONS AVEC LES FILIALES ET PARTIES LIEES

Le montant des avances consenti par Diaxonhit à ses filiales Exonhit Therapeutics, Inc. et Gamma s'élèvent respectivement à K€ 7 333 et K€ 217 au 31 décembre 2015 et sont comptabilisées à l'actif du bilan en immobilisations financières. L'avance vis-à-vis de la filiale Exonhit Therapeutics, Inc. fait l'objet d'une provision pour dépréciation de K€ 4 744 au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2015, la Société a comptabilisé une dette de K€ 3 356 vis-à-vis de sa filiale Exonhit Inc. et de K€ 56 vis-à-vis de sa filiale InGen.

Les opérations conclues avec des parties liées au cours de l'exercice ont toutes été réalisées à des conditions de marché normales.

Les rémunérations allouées aux membres du Directoire de la Société se sont élevées à K€ 635 au cours de l'exercice 2015, contre K€ 610 en 2014. Une somme de K€ 128 a été provisionnée dans les comptes 2015 au titre des jetons de présence de l'année 2014 pour les membres du Conseil de Surveillance, contre K€ 128 l'année précédente.

Une convention de conseil et d'assistance a été conclue avec la société JPH. Dans le cadre de celle-ci, la société JPH a facturé un montant de K€ 18 TTC à la société au titre de l'exercice 2015.

26. EFFECTIFS

L'effectif moyen de Diaxonhit s'élève respectivement sur les exercices 2015 et 2014 à 36 et 38 personnes.

DIAXONHIT - NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS 2015

Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse

27. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Une synthèse des obligations contractuelles et des engagements commerciaux de la Société au 31 décembre 2015 est présentée dans les tableaux suivants :

Engagements donnés (en milliers d'euros)	Réf.	Total	Paielements dus à moins d'un an	Paielements dus de un à cinq ans	Paielements dus à plus de cinq ans
Obligations en matière de locations simples	(a)	360	215	144	-
<i>Locations immobilières</i>		142	136	6	-
<i>Locations de véhicules</i>		207	74	133	-
<i>Location de photocopieurs</i>		11	5	6	-
Total		360	215	144	-

Engagements reçus (en milliers d'euros)	Réf.	Total	Engagements à moins d'un an	Engagements de un à cinq ans	Engagements à plus de cinq ans
Garanties	(b)	33		33	-
Total		33	-	33	-

- (a) Il s'agit des obligations de la société en matière de location de longue durée de véhicules, de location immobilière, de location de matériel et de location de photocopieurs.
- (b) Dans le cadre de ses activités courantes, la société accorde certaines garanties dont la plus significative au 31 décembre 2014 est la suivante :
- 1,365 SICAV ayant une valeur d'origine de K€ 33 (K€ 33 au 31 décembre 2014), ont été nanties en faveur de l'organisme bailleur du siège social du Groupe boulevard Masséna à Paris.

28. FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société détient à hauteur de 100% :

- La société Diaxonhit Inc, localisée au One Research Court – Suite 450, Rockville, MD 20850, Etats-Unis. Au titre de l'exercice 2015, la société Exonhit Inc a réalisé une perte de KUSD 233. Au 31 décembre 2015, les capitaux propres de cette filiale s'élèvent à KUSD (4 636) et son chiffre d'affaires à K USD 304. Le montant des titres détenus est de K€ 6 262 en valeur brute, intégralement dépréciés.
- La société InGen S.A, 17 Avenue du Parc, 91380 Chilly-Mazarin, France. Au titre de l'exercice 2015, la société a réalisé un bénéfice de K€ 1 686. Les capitaux propres de cette filiale s'élèvent à K€ 5 032 au 31 décembre 2015 et son chiffre d'affaires à K€ 28 832. Le montant des titres détenus en valeur brute et en valeur nette est de K€ 5 031.
- La société Gamma S.A., 17-19 voie de l'air pur 4052 Beaufays, Belgique. Au titre de l'exercice 2015, la société a réalisé un bénéfice de K€ 5. Les capitaux propres de cette filiale s'élèvent à K€ 55 au 31 décembre 2015 et son chiffre d'affaires à K€ 452. Le montant des titres détenus en valeur brute et en valeur nette est de K€ 305.

29. ETABLISSEMENT DE COMPTES CONSOLIDES

La Société établit des comptes consolidés préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis en France et les règles et méthodes relatives aux comptes consolidés (règlement 99-02 du Comité de la Réglementation comptable).

Les comptes consolidés comprennent en intégration globale les comptes de la maison mère Diaxonhit et de ses filiales : InGen en France, GAMMA en Belgique et Exonhit Therapeutics, Inc aux Etats Unis.

30. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

30.1. Succès du transfert du test AlloMap en Europe

Le 13 Janvier 2016 Diaxonhit et CareDx, Inc. ont annoncé le succès du transfert du test AlloMap au Laboratoire Central d'Immunologie des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS). A la suite de ce transfert de technologie, les échantillons de tous les patients européens peuvent désormais être testés par les HUS à Strasbourg.

Par ailleurs, Diaxonhit a engagé le processus d'obtention du remboursement du test AlloMap en Europe avec la réalisation d'études médico-économiques. En France, le Ministère de la Santé a ainsi approuvé le financement d'une telle étude visant à démontrer la non-infériorité d'AlloMap par rapport à la biopsie du myocarde pour surveiller le risque de rejet cellulaire aigu chez les patients transplantés cardiaques.